



AVIS PUBLIC

Par la présente, les citoyens sont informés qu'à la séance ordinaire du 13 juillet 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRIQUE 2021-021 PRÉVOYANT LE RÈGLEMENT NUMÉRIQUE 2021-022 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCLUSION D'UN IMMEUBLE, COMME ET/OU AINSI QU'UN TRAVAIL, UN TRAVAIL ADMINISTRATIF ET D'AUTRES SITUATIONS

L'objet de ce règlement est de modifier le règlement numéro 2020-019 certaines dispositions ayant trait à son administration, aux zones et catégories de projets particuliers admissibles ainsi qu'aux objectifs et critères utilisés pour l'évaluation des projets.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Jardins-de-la-Pérée, le 2 septembre 2021, et est disponible pour consultation au numéro de téléphone 468-347-5446, poste 203, ou par courriel de serviceclient@stjacques.qc.ca

Émis à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 27 septembre 2021

J. Gosselin, Lucie Arégo, directrice générale et secrétaire trilingue
celle-ci peut aussi être consultée sur le site Web public du conseil conformément à la loi en affichant une copie du présent règlement entre 9h30 et 16h00, le 27 septembre 2021.



Lucie Arégo, directrice générale et secrétaire trilingue